

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 30 juin 2021**

DEL.2021.06.30-007 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.).

L'an deux mil vingt et un, le trente juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2021

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

09 JUL. 2021

Bureau du courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin		X	CHHIM Catherine
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie		X	DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François		X	de FRANÇOIS Béatrice
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel		X	
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin		X	PONS Annie
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine		X	PIGEAT Stéphane
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

DEL.2021.06.30-007 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.).

Rapporteur : Madame Le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources humaines en date du 17 juin 2021 ;

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire le Conseil Départemental de la Gironde a mis en place un Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.). Ce dernier a pour vocation d'aider les communes et les groupements de communes en matière d'acquisition de matériels, de travaux de construction, de travaux de rénovations sur les bâtiments communaux et de travaux sur les voiries communales ou intercommunales.

Les opérations éligibles sont celles qui relèvent de la section d'investissement et qui sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

La Ville de Parempuyre pourrait bénéficier d'une subvention de 31 678,00 € au titre du F.D.A.E.C. Cette dotation pourrait être affectée à la restructuration Centre Technique Municipal.

Dans l'hypothèse où l'aide publique sollicitée serait accordée, le plan de financement de cette opération pourrait être constitué de la manière suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant HT
Location d'algeco provisoire	30 500 €	DETR	175 000 €
Reprise / création des éléments de gros oeuvre	222 600 €		
Lots techniques	164 300 €	FDAEC	31 678 €
Second oeuvre	61 750 €	Emprunt	200 000 €
Ascenseur	30 000 €	Autofinancement	102 472 €
TOTAL Hors Taxes	509 150 €	TOTAL	509 150 €

Il vous est donc demandé d'accepter la dotation attribuée à la ville par le Conseil Départemental au titre Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

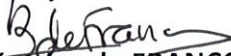
Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✚ **Approuve** le projet de restructuration du Centre Technique Municipal.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à demander une subvention auprès des services du Conseil départemental de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour l'année 2021.



Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 30 juin 2021


Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre